



S3REnR Auvergne Rhône-Alpes

**Conférence Régionale Eolien
28 juin 2021**

RTE-CDI Lyon - SED

S3REnR : fondement législatif

**LE CODE DE L'ÉNERGIE PRÉVOIT QUE RTE ÉLABORE
UN SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.**

**Il est élaboré en accord avec les gestionnaires de réseau
de distribution.**

**Aujourd'hui, 2 S3REnR (Auvergne + Rhône-Alpes)
à horizon 2020 : enjeu de révision au nouveau périmètre.**

S3REnR : décryptage

S

} **Schéma** : outil de planification et d'anticipation

R

} **Régional** : territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes

R

} **Raccordement au Réseau** : des futurs projets de production

R

E

} **Énergies renouvelables** : toute typologie d'énergies renouvelables confondues : éolien, solaire, hydraulique, bioénergies, géothermie...

N

R

Ce qu'est et n'est pas le S3REnR

CE QU'IL EST

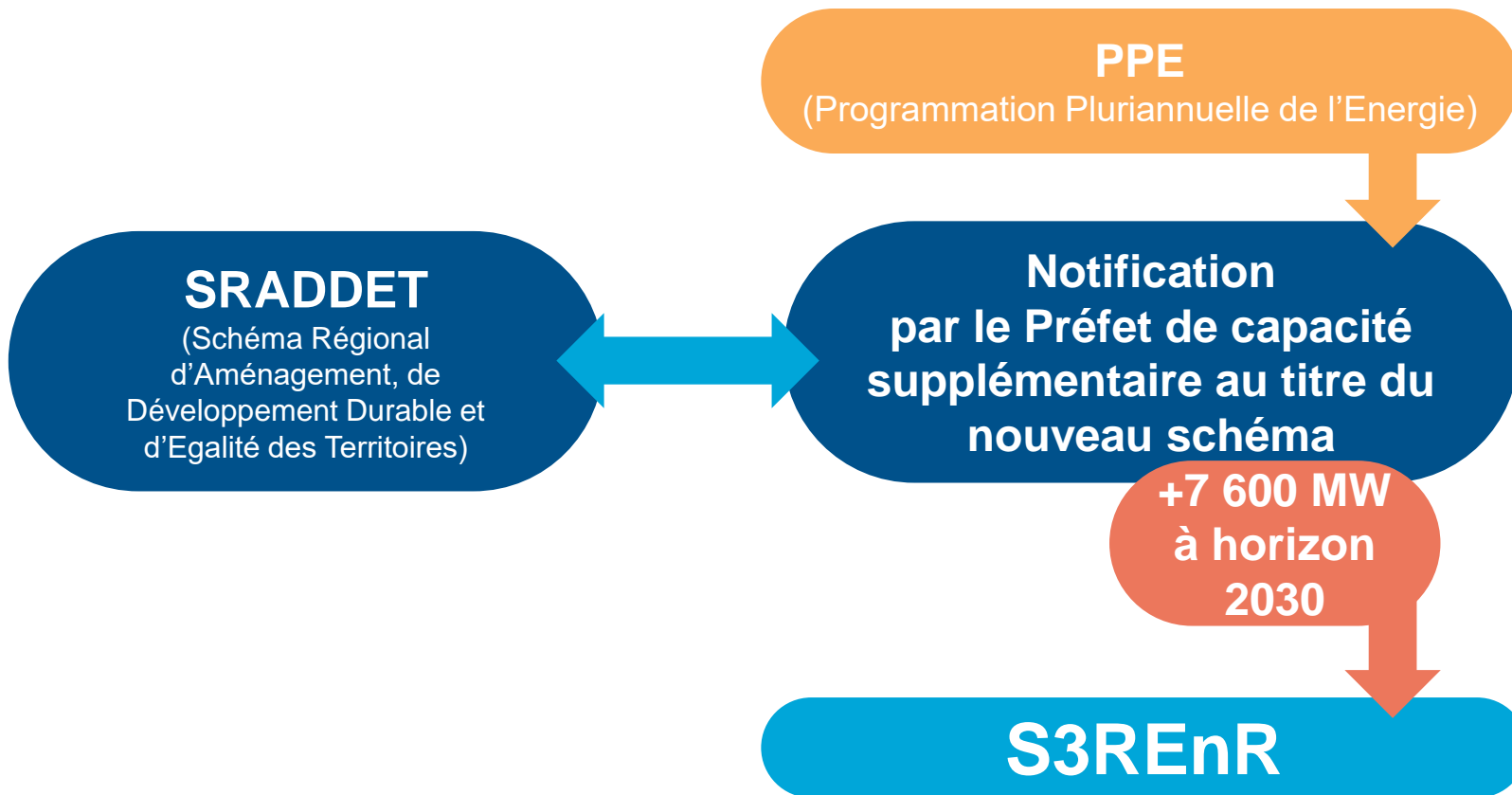
- ▶ Anticiper et optimiser les adaptations des réseaux nécessaires.
- ▶ Rendre visible et réserver des capacités d'accueil pour le raccordement des énergies renouvelables.
- ▶ Mutualiser à l'échelle régionale les coûts d'investissements entre les producteurs et les gestionnaires de réseaux.

CE QU'IL N'EST PAS

- ▶ Une autorisation pour construire des projets de réseau pour raccorder ces énergies.
- ▶ Une approbation à l'implantation de nouveaux projets d'énergies renouvelables.

Seule la Quote-Part est prescriptive

En amont du S3REnR



Le processus d'élaboration du S3REnR

Le projet de S3REnR de la région Auvergne Rhône-Alpes a été élaboré selon la **méthodologie déterminée nationalement pour l'ensemble des S3REnR.**



Données d'entrée :

+ 7 600 MW à horizon 2030
(SRADDET, PPE)



Etape 1 :

Diagnostic territorial et répartition des gisements

Etape 2 :

Etude des stratégies d'adaptation du réseau et Evaluation de la quote-part

V0

Etape 3 :

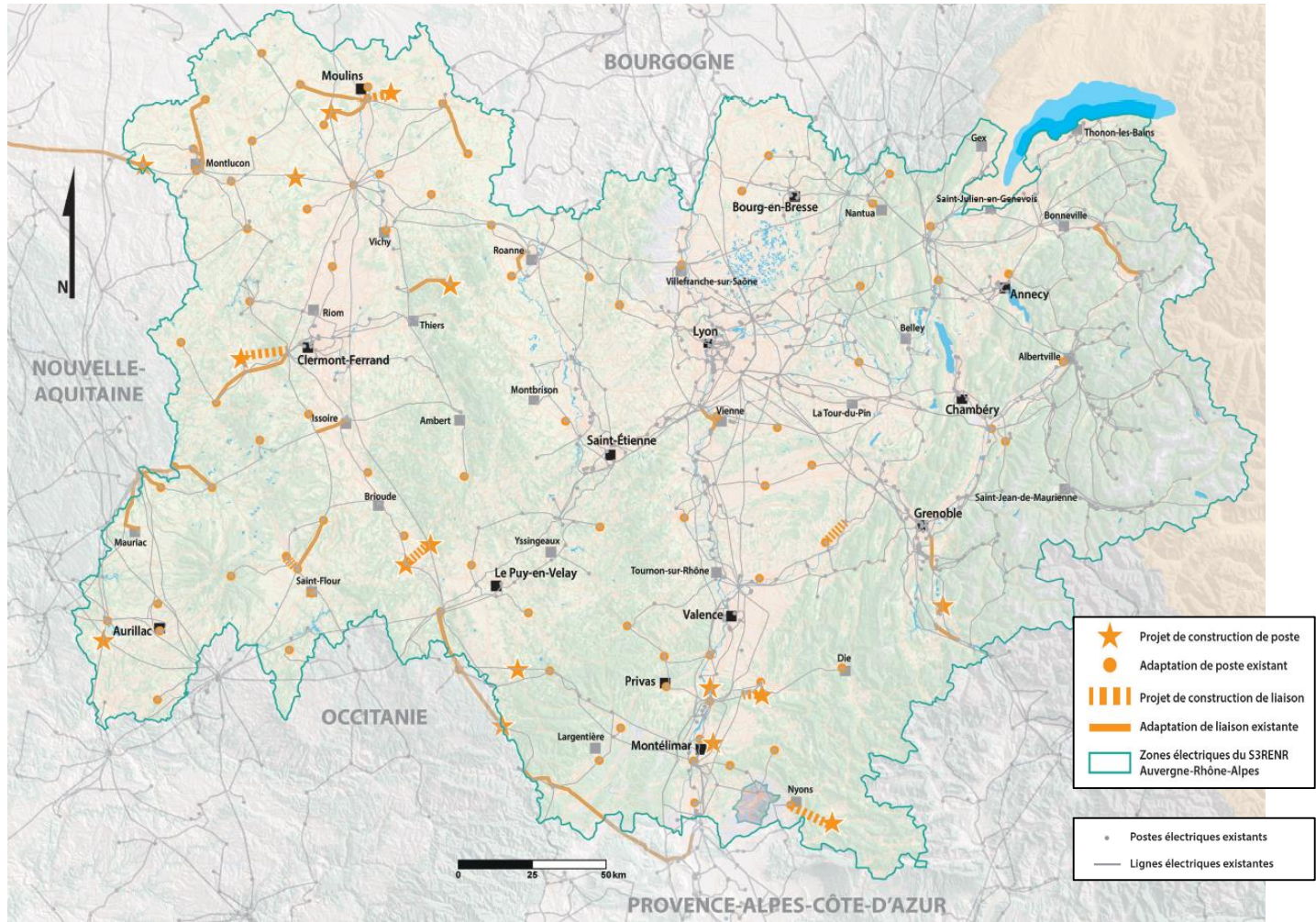
Consultation et concertation sur le projet de schéma

V1

Etape 4 :

Avis de l'Autorité Environnementale puis Approbation de la quote-part par le Préfet de Région

Carte des travaux prévus au schéma AuRA Version Mai 2021



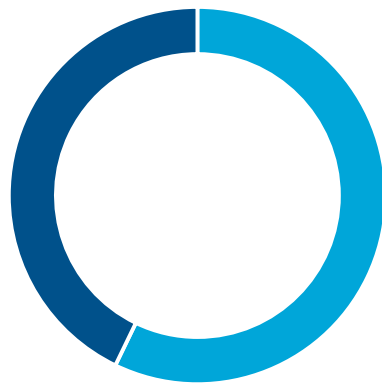


Synthèse des investissements envisagés

Au schéma AuRA (version mai 2021)

239 M€ (renforcement d'ouvrages)

financés par les gestionnaires
de réseau



319 M€ (création d'ouvrages)

financés par les producteurs
d'énergies renouvelables



mutualisation

40,3 k€/MW

Quote-part régionale

Investissement en Renforcement	
239M€	
Part RTE	205M€
Part Enedis	34M€

Investissement en Création	
319M€	
Part RTE	186M€
Part Enedis	133M€

Planning de la révision AuRA

